



Maison sans propriétaire qui s'éboule sur mon terrain

Par **dupont**, le **04/02/2011** à **11:04**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en août 2010.

Sur notre propriété, nous avons le mur et la toiture d'une maison voisine qui s'écroulent. C'est très dangereux pour notre enfant.

Nous avons fait des démarches auprès de la Mairie qui nous a confié que nous devons prendre contact avec le notaire de notre commune pour prendre connaissance du nom du propriétaire. Toutefois, le notaire nous apprend que depuis 99, (renseignement pris auprès d'un de ses confrères) la succession n'est toujours pas résolue, et qu'il n'y a aucun nom à nous communiquer.

Que devons-nous faire ?

Nous avons des travaux à effectuer, mais nous ne pouvons pas passer les matériaux au risque que la maison du voisin s'écroule totalement.

Merci de bien vouloir nous aider.

Cordialement

Par **chris_idv**, le **04/02/2011** à **11:11**

Bonjour,

Contactez le maire de votre commune afin de lui demander un arrêté de péril.

Cordialement,